

Reduction taxe habitation macron

Par bulou, le 18/10/2018 à 10:33

bonjour a tous

mon épouse et moi même pouvons bénéficier de la réduction macron de la TH car nous avons un RFR inférieur au barème.

Le fait que notre fils ,qui n'est pas rattaché à notre foyer fiscal,qui déclare ses revenus à part mais habite chez nous ne va t il pas nous faire perdre cet avantage ? MERCI pour votre éclairage .

Par morobar, le 18/10/2018 à 10:38

Bonjour,

Oui si cela fait passer le seuil.

Le simple fait que son courrier arrive chez vous, permet au fisc de consolider les revenus en considérant une élection de domicile.